

Madame la Directrice académique,

Tout d'abord nous vous souhaitons la bienvenue dans notre département, en ne vous cachant pas que le climat général dans les écoles des Deux Sèvres, comme un peu partout d'ailleurs, n'est pas au beau fixe.

Cette rentrée, est à nouveau placée sous le signe de l'austérité budgétaire. Les 4 000 suppressions de postes décidées par le gouvernement Macron-Lecornu, qui se rajoutent à celles actées lors des rentrées précédentes sont bien réelles : suppression de dizaines de milliers de classes dans les écoles et les établissements, des réorganisations de services, des élèves sans AESH ou sans place dans les établissements médico-sociaux...

Rappelons que 30 000 élèves en situation de handicap ne trouvent pas de place à laquelle ils ont droit dans les établissements sociaux et médico-sociaux ! Nous souhaiterions à ce sujet connaître les chiffres pour notre département. Des dizaines de milliers d'AESH manquent en cette rentrée scolaire pour accompagner les élèves en situation de handicap dans leur classe. C'est inacceptable !

Cette rentrée est également celle de la généralisation des PAS (pôles d'appui à la scolarité) visant à réduire les notifications MDPH pour les élèves en situation de handicap et à « coacher » les enseignants soumis à des situations intenable dans leur classe. Dispositif pourtant rejeté deux fois à l'assemblée nationale.

Dans les Deux Sèvres, nous commençons cette rentrée avec 28 postes d'enseignants supprimés, 25 fermetures de classes et 3 fermetures définitives d'écoles rurales. La désertification des parties les plus rurales de notre département est en marche avec le ministère qui tente de mouiller les élus locaux en leur insufflant les initiatives des fermetures de leur propres sites scolaires. Nous demandons en cette rentrée une ouverture de classes pour l'école maternelle de St Symphorien (30 élèves en petite et moyenne section) et pour celle de Frontenay Rohan Rohan qui a vu ses effectifs grimper suite à exode d'élèves venant du privé.

Alors, certes, la démographie scolaire baisse. Mais cette baisse doit être l'occasion d'améliorer le service public d'Éducation, c'est-à-dire diminuer les effectifs par classe. D'ailleurs, les bienfaits de cette diminution d'effectifs n'est-elle pas d'ailleurs régulièrement portée aux nues par les portes-parole d'Emmanuel Macron et de ses gouvernements lorsqu'ils évoquent le dédoublement des classes en REP et REP+ ?

Les difficultés rencontrées en classe, et les centaines de fiches RSST dans notre département en témoignent tous les ans, nécessitent des moyens en personnels enseignants et en AESH sous statut. Elles nécessitent aussi de renforcer les RASED couverts par des enveloppes de frais déplacement à hauteur de leur besoin, de renforcer le remplacement, d'améliorer l'inclusion scolaire et de permettre une véritable formation continue.

Dans le même temps, la rentrée, ce sont aussi les mystifications ministérielles estivales sur le niveau des salaires des enseignants... notre fédération rappelle que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a perdu 33 % en moins de trente ans du fait du gel de la valeur du point d'indice, sans parler des attaques que le gouvernement multiplie contre les malades et les assurés sociaux .

La succession des cyberattaques ayant frappé les systèmes d'information de l'Éducation nationale depuis le début de l'année 2026, en mars, avril, juillet, culminant mi-août avec la fuite massive de plus de 346 millions de lignes de données brutes issues de 33 académies et couvrant jusqu'à 20 ans d'archives, n'est plus un incident isolé mais le signe d'une inacceptable défaillance structurelle de la capacité du ministère à garantir la sécurité des données qu'il collecte, tant pour ses agents que pour les familles et les élèves.

Suite à cela, les enseignants du département se sont vus imposer sans prévenir une double sécurisation de leur boîte professionnelle rendant l'accès de celle-ci impossible pour nombre d'entre eux. Des collègues cherchant à joindre AMERANA n'ont réussi à contacter le service qu'au bout de nombreuses heures d'attente. Certains attendent toujours.

Mais le gouvernement a d'autres priorités, en témoignent les 36 milliards d'euros supplémentaires attribués au budget militaire au printemps dernier !

Au lieu de répondre aux revendications légitimes des personnels, le ministère préfère prendre des mesures réactionnaires visant à mettre au pas la jeunesse avec les classes défenses et autres cérémonies pour lui bourrer le crâne avec une mémoire officielle gonflée de récits guerriers, à l'instar de la circulaire du 2 juillet 2026 relative à la mise en œuvre d'une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre.

Le ministère n'a pas d'autre priorité également que d'évincer des écoles et des établissements les élèves *« lorsque le comportement d'un membre de sa famille, en lien avec sa scolarité, fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative ou compromet gravement le fonctionnement de l'établissement »*.

Le texte prévoit également que le chef d'établissement peut, à titre conservatoire et pendant une durée maximale de cinq jours, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève ou du membre de sa famille concerné.

Pour la FNEC FP-FO, l'école publique a pour rôle fondamental de transmettre des savoirs et des qualifications pour tous, et non d'en priver les élèves pour les agissements de leurs parents.

En cette rentrée, nos revendications demeurent :

- l'arrêt des suppressions de postes et la création de tous les postes statutaires nécessaires, enseignants, remplaçants, RASED, personnels spécialisés et administratifs ;
- la diminution réelle des effectifs par classe ;
- le recrutement sur listes complémentaires chaque fois que les besoins existent et le recours à des personnels statutaires plutôt qu'à la contractualisation ;
- une véritable formation continue sur le temps de travail ;
- les moyens nécessaires au respect des notifications MDPH, le recrutement d' AESH sous statut et la création des places nécessaires dans les établissements et services médico-sociaux ;
- l'amélioration des décharges de direction, l'abrogation de la loi Rilhac et le respect des statuts, missions et obligations réglementaires de service ;
- le rétablissement d'autorisations d'absence rémunérées ;
- l'augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice, sans contrepartie, et l'ouverture de véritables négociations salariales.

Les personnels n'ont pas besoin de nouvelles injonctions. Ils ont besoin de postes, de moyens, de formation, de temps, de reconnaissance et du respect de leurs droits et de leurs statuts.

Ils ont tout simplement besoin qu'on leur donne les moyens de faire leur travail avec une juste rémunération.

Merci de votre attention.